

Réunion du Conseil municipal du 11 avril 2013

COMPTE RENDU

Vote des Comptes Administratifs

Monsieur PESQUEUX Joseph, doyen de l'assemblée prend la présidence et présente le compte administratif des trois budgets 2012, (budget principal, budgets annexes, zone artisanale, logements sociaux) .

• Budget Principal

fonctionnement		investissement	
Dépenses =	623 796.56	Dépenses =	348 521.51
Recettes =	672 348.15	Recettes =	445 053.90
Soit un excédent de 48 551.59		Soit un excédent de 96 532.39	
Report 2011	+ 302 170.65	Report 2011	+ 6 434.30
Affectation en investis	- 132 368.00	Exercice 2012	+ 96 532.39
Exercice 2012	+ 48 551.59	Résultat 2012	+ <u>102 966.69</u>
Résultat 2012	+ 218 354.24		
Soit un résultat de clôture de + 321 320.93 €			

• Budget Annexe : Lgt Sociaux-vote du compte administratif et de gestion

Fonctionnement		investissement	
Dépenses =	21 259.57	Dépenses =	65 318.33
Recettes =	52 779.28	Recettes =	32 810.37
Soit un excédent de 31 519.71		Soit un déficit de 32 507.96	
Report 2011	+ 12 275.35	Report 2011	+ 6 805.98
Affectation en investis	0	Exercice 2012	- 32 507.96
Exercice 2012	+ 31 519.71	Soit exercice 2012	- 25 701.98
Soit exercice 2012	+ 43 795.06		
Soit un résultat de clôture de + 18 093.08 €			

• Budget Annexe : Zone Artisanale -vote du compte administratif et de gestion

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses =	191 122.22	Dépenses =	121 329.75
Recettes =	193 895.77	Recettes =	194 464.00
Soit un excédent de = 2 773.55		Soit un excédent de = 73 134.25	
Report 2011	+ 16 379.45	Report 2011	- 16 255.54
Affectation en investis.	- 14 764.00	Exercice 2012	+ 73 134.25
Exercice 2012	+ 2 773.45	Résultat 2012	+ 56 878.71
Résultat 2012	+ 4 689.00		
Soit un résultat de clôture de + 61 567.71 €			

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les trois comptes administratifs et les comptes de gestion des 2 budgets annexes

Le Président reprend la parole et fait part au Conseil qu'il n'est pas en possession du compte de gestion du budget principal. Il sera présenté à la prochaine réunion.

Le Maire remercie M. Pesqueux et reprend la présidence

Affectations des résultats

• BUDGET PRINCIPAL

Un excédent de fonctionnement global de : 218 354.24 €

Solde d'exécution d'investissement	
- Excédent ou déficit d'investissement de clôture A	+ 102 966.69 €
<i>(=excédent ou déficit d'investissement de l'exercice + Excédent ou déficit d'investissement reporté)</i>	
- Restes à Réaliser Investissement - Recettes B	66 199.00 €
- Dépenses C	164 312.00 €
- Besoin de financement	4 853.69 €
Ou excédent de financement A+B-C	
Le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :	
- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes ;	
- un excédent de financement si les recettes sont supérieures aux dépenses.	

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

En priorité

- à la couverture du besoin de financement **C/1068** 4 853.00 €
- (Titre de Recette à émettre)

Pour le solde

- à l'excédent de fonctionnement reporté **C/002** 0 €

Ou

- en réserve** (dotation complémentaire) **C/1068** 0 €

BUDGET ANNEXE-ZONE ARTISANALE

Un excédent de fonctionnement global de : 4 689.00 €

Solde d'exécution d'investissement	
- Excédent ou déficit d'investissement de clôture A	+ 56 878.71 €
<i>(=excédent ou déficit d'investissement de l'exercice + Excédent ou déficit d'investissements reporté)</i>	
- Restes à Réaliser Investissement - Recettes B	1 792.00 €
- Dépenses C	0 €
- Besoin de financement	
Ou excédent de financement A+B-C	58 670.71 €
Le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :	
- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes ;	
- un excédent de financement si les recettes sont supérieures aux dépenses.	

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

En priorité

- à la couverture du besoin de financement **C/1068** 0
- (Titre de Recette à émettre)

Pour le solde

à l'excédent de fonctionnement reporté C/002

Ou

en réserve (dotation complémentaire) C/1068 0

• BUDGET ANNEXE -LOGEMENTS SOCIAUX

Un excédent de fonctionnement global de : + 43 795.06 €

Solde d'exécution d'investissement

- Excédent ou **déficit d'investissement de clôture A** - 25 701.98 €

(=excédent ou déficit d'investissement de l'exercice +
Excédent ou déficit d'investissement reporté)

- Restes à Réaliser Investissement - Recettes **B** 14 162.00 €
- Dépenses **C** 7 846.00 €

- **Besoin de financement**

Ou excédent de financement A+B-C - 19 385.98 €

Le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :

- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes ;
- un excédent de financement si les recettes sont supérieures aux dépenses.

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

En priorité

- à la couverture du besoin de financement **C/1068** 19 386.00. €
- (Titre de Recette à émettre)

Pour le solde

à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 0 €

Ou

- **en réserve** (dotation complémentaire) C/1068 6 316.00 €

- *Le Conseil après en avoir délibéré, vote l'affectation des résultats.*

PROPOSITION -VOTE DES BUDGETS PRIMITIF 2013

Le Maire présente au Conseil les trois budgets primitifs élaborés par la commission des finances et qui s'équilibrent en recettes et en dépenses, comme suit ;

• BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement 833 929 €

Investissement 556 191 €

• ZONE ARTISANALE

Fonctionnement 36 263 €

Investissement 58 670 €

• LOGEMENTS SOCIAUX

Fonctionnement	45 857 €
Investissement	69 137 €

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité vote les trois budgets présentés.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2013

Produit nécessaire à L'équilibre du budget	Allocation compensatrice	Produit fiscal attendu
160 946 €	- 6 923 €	= 154 023 €

Pour obtenir un produit fiscal de **154 023 €**, le conseil municipal applique un coefficient de variation proportionnelle de 1.000 qui donne des taux et des produits comme suit:

PRODUITS A TAUX CONSTANTS

Taxe d'habitation	9.68 %	x	477 900	=	46 261 €
Foncier bâti	16.48 %	x	544 700	=	89 767 €
Foncier non bâti	45.10 %	x	39 900	=	17 995 €
TOTAL				=	154 023 €

Le Maire remercie le Conseil pour la décision prise de contenir les dépenses et de ce fait d'équilibrer les budgets sans augmenter les taux d'imposition. De plus, par anticipation, il propose de réduire l'indemnité du Maire et des Adjoints de 5%.

Le conseil entendu, et après en avoir délibéré,

DECIDE de diminuer de 5% les indemnités des élus à compter du 1^{er} mai 2013, à savoir :

- *Indemnité mensuelle brute de Maire : 1 119.53 €*
- *Indemnité mensuelle brute des adjoints : 297.94 €*

VALIDATION DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

Numéro d'opération	Libellé
83	Acquisition-vente de terrain
84	Achat matériels divers
101	Matériels et outillage de voirie
105	Mise aux normes des bâtiments communaux
109	Sécurisation traversée du village

111	Plan local d'urbanisme
114	Clôture terrain de foot
115	Aire multisports/plateau d'évolution
116	Aménagement du bourg
119	Edifice culturel-église
124	La poste/bibliothèque
126	Désamiantage-reconstruction
127	Voirie-sécurité
129	Aménagement nouvelle classe
130	Cantine
131	Transfert maternelle-cantine
1687	Eclairage public*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide tous ces programmes d'investissement inscrits au budget primitif et donne tous pouvoirs au Maire pour la réalisation de ces programmes étalés dans le temps.

ECLAIRAGE PUBLIC

Suite à la décision du Conseil Municipal du 27 novembre 2012, le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider les travaux d'extension et de mise en conformité de l'éclairage public comme suit :

- Rue cauchoise, ajout de 2 candélabres => ***PC : 482,16 €**
- Rue cauchoise, ajout 1 candélabre à proximité du n°16 => ***PC : 135,30 €**
- Rue du Moulin de Ste Hélène, ajout d'un candélabre avec 1 support bois => ***PC : 135,30 €**
- Salle Polyvalente, ajout d'un candélabre à l'angle du parking => ***PC : 383,76 €**
- RD150 près de la ComCom, 3 points sur poteau bois (création du réseau) => ***PC : 1 451,40 €**
- Lot. Les Jonquilles, ajout d'un point lumineux (rés. aérien et support bois) => ***PC : 432,96 €**
- 171, Imp. l'Épinay, ajout d'un point lumineux (rés. aérien et support bois) => ***PC : 214,02 €**
- Rue du petit moulin, mise en conformité du réseau (remplacement fil nu) => ***PC : 496,92 €**
- Hauts d'Orival, 3 candélabres (tranchée et armoire EP) => ***PC : 2 836,38 €**
- Abords de l'église, 2 point lumineux avec asservissement => ***PC : 3 036,98 €**

et de valider la participation financière communale qui s'élève à **9 605,18 € TTC**, dont **7 463,68 €** de TVA à préfinancer.

Le Conseil, entendu, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** les travaux d'extension et de mise en conformité de l'éclairage public,
- **ACCEPTE** la participation communale de à **9 605,18 € TTC**, dont **7 463,68 €** de TVA à préfinancer,
- **INSCRIT** cette participation au budget communal de 2013 à l'opération N°1687,
- **DEMANDE** au SMERG de réaliser les travaux dès que possible,
- **DONNE** tous les pouvoirs au Maire pour signer toutes les pièces concernant ces travaux.

**PC : Participation financière de la Commune de Colleville*

ACHAT DE MEUBLES POUR LA MAIRIE-proposition à 900 € l'ensemble (bibliothèque, 1 bureau, 1 fauteuil)

Le Maire ayant un lien de parenté avec le vendeur quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Brumard Pascal, premier Adjoint, qui fait part au Conseil de la nécessité d'acheter la bibliothèque, le bureau et le fauteuil, actuellement positionnés dans la mairie et mis gratuitement à disposition par son propriétaire Monsieur Denis DAVID.

Ce dernier ayant trouvé un acquéreur, laisse néanmoins la priorité à la commune d'acheter cet ensemble au prix de 900 €.

Le conseil après en avoir délibéré,

DONNE son accord pour acquérir la bibliothèque, le bureau et le fauteuil, pour un montant net de neuf cent euros (900 €).

MM DAVID et RENAULT, ayant quitté la salle, ne participent pas au vote.

Le Maire reprend la présidence.

PERSONNEL

- Journée de carence (contrats privés)

Suite à la décision, le maire demande au conseil de préciser la non -retenue d'une journée de carence pour les contrats privés (CAE/CUI...)

- Renouvellement contrat M, CRAQUELIN, le maire propose de renouveler pour une année le contrat à 17.50/semaine

Le conseil donne son accord pour un renouvellement du contrat une année, dans les mêmes conditions.

- Nouveau contrat M. DANIEL DIT ANDRIEU, vu le programme de travaux à réaliser (local technique/logements sociaux etc.....) ses compétences et ayant donné entière satisfaction durant les deux années de contrats (CUI), la maire propose au conseil d'embaucher en CDD pour une année à 35h/semaine.

Le conseil donne son accord pour embaucher M. DANIEL DIT ANDRIEU Régis pour une période de 3ans en contrat CDD d'un an renouvelable 3 fois.

TONTES (stade/salles des fêtes/désignation de l'entreprise)

Suite à la réception de deux propositions, le maire propose de retenir la moins disante, l'entreprise LEFRANT pour un montant de 8 300 € HT

Le conseil donne son accord et désigne l'entreprise LEFRANT

TITRES NON RECOUVRES (0.10 cts/0.30 cts/712.05 € ASP)

Sur demande de Mme CATEL, trésorière municipale, le maire demande au conseil de décider de non recouvrement des sommes suivantes (0.10 cts)

Le conseil donne son accord pour émettre deux mandats au compte 673 d'un montant de 691.08€ et 0.10€ afin de régularisés ces titres non recouverts.

PLU-règlement écrit

Le maire demande au conseil de débattre et valider le PADD (Projet d'Aménagement du Développement Durable)

Le conseil confirme les termes du document

QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 30